

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MOIDIEU-DETOURBE**

Par délibération en date du 21 mars 2023, le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Moidieu-Détourbe, engagée par arrêté du Président en date du 27 février 2023.

Le projet de modification simplifiée porte sur :

- Modifier le règlement écrit des zones Ua et 1AU pour améliorer la compréhension de la règle sur le commerce
- Autoriser la réalisation du projet de l'OAP secteur « Le Clos » en une ou plusieurs opérations d'ensemble ;
- Modifier le calcul du coefficient d'emprise au sol en zone Uc ;
- Rectifier la réglementation des clôtures en zones agricole et naturelle ;
- Autoriser la création d'abris pour animaux en zone agricole et naturelle ;
- Introduire une liste d'essences végétales préconisées dans les haies vives ;
- Définir un nuancier de couleur pour les volets ;
- Adapter le règlement sur l'implantation des constructions en limite séparative en zones Ub et Uc ;
- Mettre à jour le règlement écrit et le plan de zonage sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres déjà intégré en annexe.

Le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Moidieu-Détourbe sera mis à disposition du public pendant 1 mois, **du 22 mai 2023 au 23 juin 2023 inclus** :

- En Mairie de Moidieu-Détourbe (115, route du Vernéa 38440 Moidieu-Détourbe), aux jours et horaires habituels d'ouverture du public : du mardi au jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h.
- Au siège de Vienne Condrieu Agglomération, service planification (Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès – 30 avenue du Général Leclerc – 38 200 Vienne), aux jours habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi de 9H00 à 12h00 et de 14h00 à 16H30.
- Sur le site Internet de la Mairie de Moidieu-Détourbe (<https://www.moidieu-detourbe.fr>) et celui de l'Agglomération : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

Le public pourra formuler ses observations :

- En les consignant sur le registre mis à disposition du public en Mairie de Moidieu-Détourbe ainsi qu'au siège de Vienne Condrieu Agglomération, aux adresses respectives susvisées.
- En adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération, service planification urbaine, en mentionnant l'objet suivant : « mise à disposition du public - modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Moidieu-Détourbe », au siège de l'Agglomération (Espace Saint-Germain – Bâtiment Antarès – 30 avenue du Général Leclerc – 38200 VIENNE).
- En adressant un mail à : planification@vienne-condrieu-agglomeration.fr avec l'intitulé « mise à disposition du public - modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Moidieu-Détourbe ».

Les observations du public seront enregistrées et conservées au siège de l'Agglomération.

A l'issue de la mise à disposition, le Conseil Communautaire se prononcera sur l'approbation de cette modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Moidieu-Détourbe.

Toute information relative à cette mise à disposition du public pourra être demandée au secrétariat de la mairie de Moidieu-Détourbe - tel : 04.74.58.13.01.